

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

1. Sans préjudice de l'application d'éventuelles conditions particulières figurant dans un contrat écrit séparé, les présentes conditions générales s'appliquent à tous les accords conclus entre la SA Diversi-Foods, ayant son siège à 9420 Erpe-Mere, Industrieweg 29, numéro de TVA 0443.920.993 et inscrite au registre des personnes morales de Gand (division Dendermonde) sous le numéro 0443.920.993 (ci-après dénommée « Diversi Foods ») et son client, ainsi qu'à tous les devis, offres et confirmations de commande de Diversi Foods. En cas de conflit entre les présentes conditions générales et tout accord écrit séparé ou tout autre document de Diversi Foods, les dispositions de l'accord écrit séparé ou de tout autre document de Diversi Foods prévalent.
2. Par l'exécution d'un contrat (par la signature d'un bon de commande, l'exécution d'un paiement ou de tout autre acte), le client accepte que les présentes conditions générales en fassent partie intégrante et indissociable, sauf s'il prouve qu'il n'a réellement pas pu prendre connaissance de ces conditions avant la conclusion du contrat. Les présentes conditions générales prévalent sur les éventuelles conditions générales du client, dont Diversi Foods rejette expressément l'applicabilité.
3. Sauf accord contraire entre les parties, les marchandises seront livrées à l'adresse du siège du client. Le client s'engage à réceptionner les marchandises et à libérer l'espace nécessaire à cette fin. Sauf accord contraire écrit entre le client et Diversi Foods, les frais de livraison sont à la charge du client. Tous les taxes, droits de douane et autres redevances éventuelles applicables à compter de la livraison sont à la charge du client. Si le client souhaite invoquer les dispositions applicables d'un accord commercial mondial ou européen (tel que, par exemple, le TTIP ou le CETA), il doit en informer Diversi Foods en temps utile avant la conclusion du contrat et lui fournir les documents nécessaires en ce sens. À défaut, Diversi Foods ne pourra être tenue responsable de toutes les conséquences éventuelles résultant d'un retard de communication ou de remise de documents à cet égard par le client.
4. Les délais de livraison communiqués par Diversi Foods sont purement indicatifs et n'engagent pas Diversi Foods. Toutefois, en cas de retard de livraison disproportionné, le client est en droit de résilier son achat par écrit et sans intervention judiciaire, à condition que Diversi Foods soit en défaut de livraison après un délai de deux (2) semaines après mise en demeure de Diversi Foods par le client. Le client renonce expressément à toute autre voie de recours possible, en particulier à l'octroi de toute forme d'indemnisation.
5. Le risque des marchandises vendues est transféré au client à la livraison. Les marchandises restent néanmoins la propriété de Diversi Foods jusqu'à leur paiement intégral, même si elles ont été (re)vendues par le client. Tant que le paiement intégral n'a pas été effectué, le client ne peut pas mettre en gage ou prêter (à usage) les marchandises, ni les utiliser comme garantie au sens le plus large du terme, ni restreindre ou entraver (l'exercice du) droit de propriété de Diversi Foods de toute autre manière. En cas de saisie (d'une partie) des biens vendus, le client doit en informer Diversi Foods sans délai et prendre toutes les mesures nécessaires pour lever cette saisie.
6. Lors de la livraison, le client doit immédiatement réceptionner les marchandises vendues et examiner si la qualité et/ou la quantité des marchandises livrées correspondent à ce qui a été convenu. Tout éventuel défaut visible au niveau des marchandises livrées doit être notifié à Diversi Foods par écrit et sans délai, c'est-à-dire au plus tard dans les 24 heures suivant la livraison. Les réclamations pour défauts visibles ne sont valables et ne seront examinées qu'à la condition que les biens vendus n'aient pas encore été utilisés par le client. De telles réclamations ne suspendent aucunement l'obligation de paiement du client.
7. Le client est tenu de notifier à Diversi Foods tout vice caché éventuel au niveau des marchandises livrées sans attendre et au plus tard dans un délai d'une (1) semaine après la livraison. Passé ce délai, le client perd son droit à toute réclamation. De telles réclamations ne suspendent aucunement l'obligation de paiement du client. Aucune réclamation pour défauts, visibles ou cachés, ne sera prise en compte si les marchandises ont été stockées, traitées, transformées ou utilisées de manière inappropriée ou contraire aux instructions d'utilisation.
8. Dans la mesure où Diversi Foods dépend de la coopération, des services et de la fourniture de tiers dans l'exécution de ses obligations (les membres du personnel de Diversi Foods n'étant pas considérés comme des tiers), elle ne pourra pas être tenue responsable des dommages résultant de leurs actions, y compris de leur faute grave ou intentionnelle.
9. Sauf mention contraire sur la facture ou accord contraire entre les parties, les factures sont payables au siège de Diversi Foods et doivent être réglées dans un délai de deux (2) semaines à compter de la date de facturation. À défaut de paiement effectif à cette date, des intérêts de 8 % par an courent de plein droit et sans mise en demeure jusqu'à la date de paiement effectif. À défaut de paiement à temps, le client est également tenu, de plein droit et sans mise en demeure, de verser des dommages et intérêts s'élevant à 10 % du montant total. Toute réclamation concernant une facture doit être reçue par écrit par Diversi Foods dans un délai de trois (3) jours calendrier à compter de la réception de la facture, sous peine d'irrecevabilité.
10. Si, à tout moment, des doutes surgissent quant à la solvabilité du client, Diversi Foods est en droit d'exiger un paiement préalable pour les livraisons encore à effectuer, ou de demander des (autres) garanties, même si les marchandises ont déjà été expédiées en tout ou en partie. En cas de refus du client, Diversi Foods est en droit de résilier le contrat immédiatement, unilatéralement, sans intervention judiciaire et sans aucune compensation. Dans ce cas, le client est tenu de supporter tous les frais encourus inhérents au démarrage (par exemple pour les certificats, tests de laboratoire...), qui lui seront facturés par Diversi Foods.
11. Diversi Foods est en droit de résilier le contrat avec le client à tout moment, avec effet immédiat, sans intervention judiciaire, sans mise en demeure préalable et sans être redevable d'une quelconque indemnité si, malgré une mise en demeure écrite envoyée dans un délai d'au moins deux (2) semaines, le client ne remplit pas (à temps et correctement) une ou plusieurs obligations découlant du contrat. En cas de dissolution, Diversi Foods est en outre en droit de réclamer une indemnisation pour tous les frais, intérêts et préjudices subis par elle et toutes les créances de Diversi Foods à l'encontre du client deviennent immédiatement exigibles.
12. Si Diversi Foods a accordé un délai de paiement ou si un arrangement de paiement a été convenu avec le client, ceux-ci deviennent caducs en cas de faillite, d'insolvabilité notoire ou de situation de concours collectif entre créanciers du client qui persiste pendant plus de 30 jours calendrier.
13. Le client ne peut en aucun cas prétendre à une quelconque compensation.
14. Si, à la demande du client, la facture est établie au nom d'un tiers, le client cocontractant reste responsable de son paiement et est solidairement et indivisiblement responsable de la dette.
15. Tous les accords sont réputés avoir été conclus à Erpe-Mere.
16. La nullité ou l'invalidité éventuelle de l'une des (parties de) dispositions du présent document n'affecte aucunement la validité des autres (parties de) dispositions.
17. Les présentes conditions générales et tous les accords conclus avec Diversi Foods sont exclusivement régis par le droit belge, à l'exclusion de toutes les dispositions de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM), et en cas de litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales ou d'un accord conclu avec Diversi Foods, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Gand (division Termonde) sont compétents.